

SOMMAIRE

Communiqués

Procès Verbaux



ANNEXES

Amendes

Homologies

Classements

Officiels

Fair-Play

Demande de

Médailles

Dossier

Engagements

Club :

Annexes

1/2/3/4/5



Dossier Engagements Clubs

Le dossier « ENGAGEMENTS CLUBS » - SAISON 2017-2018 vous a été adressé par mail.

Ce dossier se décompose en 2 parties :

-1-

Tous les documents sont à retourner impérativement au District du Val de Marne par voie postale :

-Fiche récapitulative des engagements : [annexe 1](#)

* avec un le règlement correspondant (Chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football), ou
* autorisation de débit de votre compte club

-Fiche Terrain pour désignations « d'Arbitres Officiels sur les Championnats et Coupes » [annexe 2](#)

-Demande de renseignements «Terrain» [annexe 3](#)

-Fiche Terrains Futsal «Championnat & Coupe » (Pour les clubs concernés) [annexe 4](#)

-2-

Informations Importantes (à lire) [annexe 5](#)

Les engagements du Football d'animation (U6-U13) et Féminines vous seront adressées par email fin Juillet avec la fiche Organigramme « Technique Prévisionnel

Les candidatures de la prochaine Assemblée Générale du District du Val de Marne de Football « 7 ou 14 Octobre 2017 » sont ouvertes !!

(Cahier des charges : 1 grande salle (250 places assises) + 1 Estrade
+ Hall d'accueil + 2 petites salles)

*Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention
de Monsieur le Président du District du val de marne*

Les candidatures du prochain Tournoi International 16 ans « Octobre 2017 » sont ouvertes !! (Cahier des charges : 1 Terrain en herbe en bon état + éclairage + minimum 4 vestiaires)

*Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District
du val de marne*

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE 2016/2017

**TOUS LES RESULTATS
à l'intérieur de ce même journal !!**



Calendriers 2017 & 2018

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques
(alternances, composition de groupes, etc...) sont invités à nous adresser un mail
avant le 05 Juillet 2017
en précisant leurs desideratas.



Communiqués

INFOS

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2017/2018

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2017 & 2018**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :
*District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés
94500 Champigny sur Marne*

MEDAILLES

(au titre des Dirigeants de clubs)

Pour la saison 2016/2017 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.
Les candidatures (bulletin en annexe du journal) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Conditions d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
- Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.

Dépôt des candidatures : *Jusqu'au 15 Juin 2017 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).*

LES OBLIGATIONS

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

EXCELLENCE

- . SENIORS ↔ 2 équipes
- . JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 19 –une équipe U 17 –une équipe U 15 + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

1D.

- . SENIORS ↔ 2 équipes
- . JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont obligatoirement une U15 et une U17, la troisième équipe au choix (soit une U19 ou U17 ou U15)
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

2D.

. SENIORS - 2 équipes **1 saison de dérogation pour la 2^{ème} équipe séniors**

. JEUNES - 2 équipes (Catégories différentes)

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

3D.

~~. SENIORS - 1 EQUIPE SENIORS~~

~~. JEUNES - 1 équipe U 19 ou U 17 ou U 15~~

~~+ 1 équipe Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)~~

~~(Une dérogation peut être accordée pour l'obligation des équipes de jeunes et foot à effectif réduit la première année d'accession de l'équipe Seniors de 4D en 3D uniquement)~~

SENIORS : 1 équipe

A compter de cette saison 2016/2017 : Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons, de U6 à U19.

4D.

. SENIORS - 1 équipe (Pas d'obligation)

TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2015/2016 sont invités à les retourner au District **avant le 15 Juin 2017 :**



Vainqueur Challenge du « Fair-Play » -Coupe du Préfet du Val de Marne :

THIAIS FC

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES

Une hotline « ARCHOS » à la disposition des clubs en cas de dysfonctionnement des tablettes au numéro 01.73.02.86.13

INFOS DIVERSES

Dossier d'engagements et d'alternances 2017/2018, en ligne sur Zimbra.

Comme chaque saison, le début du mois de mai marque traditionnellement le coup d'envoi de la préparation de la saison suivante avec l'engagement des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District.

Depuis la saison 2013/2014, le dossier d'engagements et d'alternances est dématérialisé et mis à disposition des clubs, sous format informatique, via la messagerie officielle.

Ce dossier est disponible, depuis le 03 mai 2017, sur votre plateforme Zimbra (onglet « communiquer avec ma Ligue » - « obtenir mon dossier d'engagements »). En téléchargeant le

dossier depuis cet emplacement, vous devez :

. Remplir le dossier informatiquement

. Imprimer la fiche récapitulative des engagements sur laquelle figurent les cotisations à payer (page 2 du dossier) et les fiches d'engagements et d'alternances correspondant à vos engagements (il n'est pas nécessaire d'imprimer les fiches laissées vierges)

Nous attirons votre attention sur la fiche relative au Référent Prévention Sécurité en page 13 du dossier. Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement renseigner cette page et la joindre au reste du dossier que vous nous renvoyez. A défaut, votre dossier ne sera pas pris en compte et vous sera retourné.

Le dossier d'engagements et d'alternances 2017/2018 est à retourner au plus tard le 31 mai 2017 et est à adresser à la Ligue de Paris I.D.F par voie postale accompagné obligatoirement,

- D'un chèque à l'ordre de la L.P.I.F.F. correspondant au montant des cotisations d'engagements

- De la fiche de renseignement du Référent Prévention Sécurité étant précisé que ce dossier concerne aussi bien les clubs évoluant en compétition de Ligue que District pour la pratique de Football à 11.

En cas de difficultés pour remplir le dossier, une notice explicative est disponible sur Zimbra et les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus

- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Les mouvements dans les clubs : Procédure à suivre

Fusion

Les clubs désirant fusionner à l'issue de la saison 2015/2016, doivent suivre la procédure suivante conformément à l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF :

Documents à transmettre à la L.P.I.F.F. : Avant le 31 mars

- Pré projet de fusion : Avant le 1er mai

- Projet définitif de la fusion : Avant le 1er juillet

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club A

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club B

- Récépissé préfectoral de dissolution du club A
- Récépissé préfectoral de dissolution du club B
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la création du nouveau club
- Récépissé préfectoral de création de la nouvelle association
- Dossier de demande d'affiliation rempli par le club.
- Les statuts de l'association

Sortie de club omnisport

Ce " mouvement club " permet à une section football de quitter l'association omnisport dont elle dépend pour devenir autonome tout en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison en cours.

Il nécessite la dissolution de la Section Football et la création d'une nouvelle association en Préfecture.

Documents nécessaires :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'association omnisport prononçant la dissolution de la Section Football
- Récépissé préfectoral de création de l'association
- Les statuts de l'association

Changement de titre

Les demandes de changements de titre doivent parvenir à la LPIFF au plus tard le 1er juin de la saison en cours pour prendre effet au début de la saison suivante.

Documents nécessaires : - Récépissé préfectoral de changement de titre - Statuts de l'association

L'Entente

Traitement des dossiers :

- District pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes masculines
- LPIFF pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes féminines

Documents nécessaires :

- Courriers des 2 clubs présentant l'entente et précisant la ou les catégorie(s) concernée(s) par l'entente. Les clubs doivent obligatoirement identifier un club " support " de l'entente.

Inactivité totale

L'inactivité totale permet au club d'être en " sommeil " pendant 3 saisons à condition d'être jour de ses cotisations.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité

Inactivité partielle

L'inactivité partielle permet au club de mettre en inactivité une catégorie précise (ex : inactivité de la catégorie Seniors, U19...)

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité partielle

Dissolution

La dissolution entraîne la disparition du club.

Il n'est pas obligatoire de prononcer la dissolution en Préfecture.

Pour reprendre une activité, le club devra formuler une nouvelle demande d'affiliation, sous réserve du règlement des sommes dues.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la dissolution

Reprise d'activité

La reprise d'activité n'est possible que si le club est en situation d'inactivité.

Elle peut se faire entre le 1er mai et le 1er juin.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la reprise d'activité

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Laurent Page (01.42.44.12.21.) ou Michaël Maury (01.42.44.11.98.).

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club

Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés : la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié

Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

2 options possibles

- Soit, il présente sa licence originale ;

- Soit, il présente une pièce d'identité comportant une photographie ou une copie de cette dernière si elle permet de l'identifier (la copie de la pièce d'identité sera saisie par l'arbitre, étant une pièce non officielle) et un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence, (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément :

APPELER MASSER DEFIBRILLER

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).
- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

-Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

-Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

-Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

-Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

-lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

-consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

-prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

-saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués...). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL NUMERIQUE E-FOOT94

JUIN : 1-8-15-22-29
JUILLET : 6-13-20 (spécial calendriers)

A LA RECHERCHE.....

ASOMBA

Recherche éducateurs pour la saison 2017-2018 afin de renfoncer l'école de foot et les autres sections

Contact : Aline FAUTRA au 07.81.386.94.32 ou 06/85589472

A.P.A.C CHAMPIGNY SUR MARNE

Dans la continuité de sa restructuration, l' A.P.A.C recherche pour la saison 2017/18, des éducateurs pour renforcer son école de football et des éducateurs pour ses équipes U15.

Contact : Fernand au 0622263354

ES VILLIERS

Recherche des éducateurs diplômés pour la saison 2017-2018:

Pour le Football de compétition contacter Mr Pereira Christophe 06 50 64 65 80

Pour le Football d'animation contacter Mr Juhel Vincent 06 98 55 28 47

AJ LIMEIL BREVANNES

Cherche à recruter des éducateurs confirmés afin de renforcer sont encadrement technique pour son école de football.

Contact : YOKESSA Christian au 06.80.48.90.44

SUCY FC

Recherche des dirigeants U17, U19 et Séniors pour la saison 2017-2018

Recherche des éducateurs pour ses équipes féminines

Contact : Christian LEMPEREUR 06 08 61 41 68 / Guillaume BENOIST 06 13 23 42 63

Licences : nouveautés pour 2017/2018

Afin de vous permettre de préparer dans les meilleures conditions la prochaine saison, nous vous proposons de découvrir sur les liens suivants les présentations réalisées par la F.F.F. sur les principales modifications touchant la gestion des licences :

La réforme du certificat médical

Jusqu'à présent, pour toute demande de licence, un certificat médical de non contre-indication était exigé chaque saison.

La loi (loi n°2016-41 du 26.01.2016 et décrets n°2016-1157 du 24.08.2016 et n°2016-1387 du 12.10.2016) a été modifiée de telle sorte que la présentation du certificat médical est exigée tous les trois ans pour participer aux compétitions, ce qui a conduit l'Assemblée Générale de la F.F.F., lors de sa réunion du 17.03.2017, à modifier l'article 70 des Règlements Généraux.

Désormais, un certificat médical sera valable 3 saisons sous réserve que le demandeur de la licence respecte 2 conditions. - Plus d'informations en cliquant [ICI](#).

ATTENTION, ce nouveau principe ne concerne pas les éducateurs et les arbitres, lesquels doivent présenter chaque saison respectivement un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'encadrement du football, et un dossier médical.

Il est par ailleurs rappelé que compte tenu du contrat d'assurance licence conclu par la Ligue auprès de la MUTUELLE DES SPORTIFS, le certificat médical n'est pas exigé pour les Dirigeant(e)s.

Les demandes de licences en ligne

La F.F.F. propose aux clubs de gérer leurs demandes de licence en ligne ; en pratique, il s'agit de permettre aux clubs d'envoyer par email les formulaires d'inscription dématérialisés à leurs futurs licenciés, étant toutefois précisé que cette nouvelle fonctionnalité s'adresse uniquement aux joueurs et dirigeants, pour les Renouvellements ou les Nouvelles licences.

Plus d'informations en cliquant [ICI](#).

NB : bien que cette nouvelle fonctionnalité ait été mise en place, **la Ligue a néanmoins décidé de reconduire, pour la saison 2017/2018, l'impression des bordereaux de demande de licence Joueur/Dirigeant, Educateur, Arbitre (vierges et pré remplies)**, lesquels vous seront adressés par voie postale à la même période que la saison dernière.

La dématérialisation du support de la licence

Au regard du développement des nouvelles technologies, symbolisé par le développement de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) avec laquelle les licences sont directement intégrées dans la tablette du club recevant et consultable sur celle-ci avant la rencontre, la F.F.F. a décidé de dématérialiser le support de la licence, ce qui a conduit l'Assemblée Générale de la F.F.F., lors de sa réunion du 17.03.2017, à modifier l'article 141 des Règlements Généraux (relatif à la présentation des licences).

Il en résulte que **les Ligues Régionales n'auront plus la possibilité d'imprimer les licences papiers** comme c'était le cas jusqu'à présent.

Cliquez [ICI](#) pour **découvrir les nouveaux moyens de présentation des licences**.

Des supports spécifiques sur l'utilisation de ces nouvelles fonctionnalités (édition des listings de licenciés via Footclubs, demandes de licences dématérialisées, etc.) viendront compléter ces présentations succinctes ; lesdits supports seront mis en ligne prochainement sur Footclubs par la F.F.F..



Le Tour du Val de Marne (*sous le soleil*)

Le tour du Val de Marne a débuté le 1^{er} Juin et s'est terminé le 11 Juin 2017 avec un public présent sur chaque site pour encourager les EQUIPES finalistes de nos Coupes du Val de Marne.

Dans ce grand tour, qui clôture la saison sportive, le soleil a toujours été au rendez-vous.

Il est très important de souligner que quasiment sur tous les sites, les clubs supports et leurs équipes de dirigeants se sont dévoués sans compter ... ainsi que tous NOS Bénévoles, ce qui a permis d'avoir des Finales de qualités, tout simplement BRAVO et MERCI.

Comme depuis plusieurs saisons, l'ensemble de nos officiels : **Arbitres, Délégués** ont œuvré bénévolement lors de ces Finales.

Bravo aux équipes Finalistes et Félicitations aux Vainqueurs.

A noter les très bonnes prestations de tous les arbitres

Tout simplement un MERCI à tous les acteurs investis : **ELUS & BENEVOLES & ARBITRES & DELEGUES & JOUEURS & EDUCATEURS**, mais également aux services de police pour les rondes effectuées sur tous les sites.

Un remerciement à notre partenaire « SKITA » qui cette saison a doté de « maillots, Shorts et bas » pour les Finales les catégories suivantes : **Seniors / Seniors Amitié / Anciens / U17 Amitié / U17 District**

NOS FINALES se sont déroulées dans le « RESPECT & FAIR-PLAY », alors **Merci et Bravo** à toutes et tous.

1^{ère} étape Le Perreux s/Marne le 01/06/17

Futsal : Bien organisé par **B2M**, le **Sporting CP** s'impose en finale par **3 à 2** face à **Or club Asso** après un match de bonne qualité et de bonne tenue.

Très bon accueil réservé au District pour l'organisation de cette rencontre.



2^{ème} étape Fontenay s/Bois le 07/06/17

U15 Amitié : L'US Villejuif spécialiste des tirs au but s'impose face au **RC Joinville** dans un match équilibré **3 à 3 tab 2-3**.

U15 District : L'ASF Le Perreux a pris sa revanche du match de championnat et s'impose largement par **5 à 1** face à la **VGA St Maur US**.

U15 Val de Marne : Le **RC Joinville** plus réaliste gagne cette finale aux dépens du **Paris FC** par **1 à 0** après un match de très haut niveau.

[La Commission remercie la Ville de Fontenay/Bois et le club de l'US Fontenay pour le prêt de leurs installations et de leur accueil.](#)



3^{ème} étape Chevilly Larue le 10/06/17

U17 Amitié : Les Gobelins au bout du suspens gagne cette finale aux tirs au but après un résultat nul **3 à 3 tab 4-3** à la fin du temps réglementaire face à **US Creteil Lusitanos**.

U17 District : La Camillienne a pris sa revanche du championnat et gagne en fin de partie **4 à 1** contre l'US Fontenay.

U17 Val de Marne : Le **CFF Paris** n'a pas tremblé et s'impose facilement **5 à 0** devant l'US Villejuif

Seniors Amitié : Le **CA Vitry** pour ses 120 ans d'existence met dans sa corbeille cette coupe après prolongations et tirs au but **2 à 2 tab 2-4**. Bravo également au **CO Vincennes** qui s'est révélé un adversaire valeureux.

[Accueil et installations toujours parfaits.](#)



4^{ème} étape Villejuif le 11/06/17

+ 45 ans : FC Bry / PUC victoire de Bry 2 à 0

Anciens : Arrighi AS / Creteil UF victoire d'AS Arrighi 1 à 0.

CDM : Lusitanos US / Villejuif US victoire d'US Lusitanos 2 à 1.

Les rencontres se sont déroulées, sur une bonne pelouse avec des vestiaires fonctionnels et un local a été mis à la disposition du District.

Les Membres du District présents sur ce site regrettent le manque de présence de personnalités.



5^{ème} étape Sucy en Brie le 11/06/17

U16F : La VGA St Maur s'impose **2 à 1** face US Alforville dans un match très équilibré

U19F : Le Paris FC était trop fort et sa victoire **8 à 2** contre le P.U.C est très logique

Seniors F Val de Marne : La VGA St Maur Fem a pris sa revanche de l'an dernier contre le P.U.C et gagne **2 à 1** après un bon match équilibré malgré la chaleur.

U 19 Val de Marne : L'US Villejuif par **1 à 0** s'offre son 2^{ème} titre face au FC Gobelins

Seniors Val de Marne : Après avoir eu sa chance en début de match le CAP Charenton s'est finalement avoué vaincu et la hiérarchie a été finalement été respectée. L'AS Choisy le Roi gagne cette belle finale engagée par **3 à 0**.



Le FC Sucy nous a offert de belles installations et un très bon accueil.

Bonnes vacances et à la saison prochaine !!

2016/2017



FINALES



-RESULTATS

COUPES DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

A BOISSY SAINT LEGER

(Complexe Sportif Maurice Prévault)

Mercredi 24 Mai 2017

| | |
|-------|----------|
| U11 F | PARIS FC |
| U13 F | PARIS FC |
| U13 | CFFPARIS |

AU PERREUX/MARNE

(Gymnase du Centre des Bords de Marne)

Jeudi 1^{er} Juin 2017

| | |
|----------------|-------------------------------|
| Seniors FUTSAL | SPORTING CP 2 / OR CLUB (2-3) |
|----------------|-------------------------------|

A FONTENAY/BOIS

(Stade Georges Le Tiec, 2 Rue Gabriel Lacassagne)

Mercredi 7 Juin 2017

| | |
|--------------|---|
| U15 Amitié | JOINVILLE RC 3 / VILLEJUIF US 3 (3-3 tab 2-3) |
| U15 District | FR LE PERREUX / VGA SAINT MAUR US (5-1) |
| U15 VDM | JOINVILLE RC / PARIS FC (1-0) |

A CHEVILLY LARUE

(Parc des Sports Rue du Stade)

Samedi 10 Juin 2017

| Terrain N°1 | | Terrain N°2 | |
|----------------|--|--------------|---|
| U17 VDM | CFFPARIS / VILLEJUIF US (5-0) | U17 Amitié | GOBELINS FC 2 / CRETEIL LUS. US 2 (3-3 tab 4-3) |
| Seniors Amitié | VINCENNES CO 2/ VITRY CA 2 (2-2 tab 2-4) | U17 District | CAMILLIENNE SP / FONTENAY US (4-1) |

A VILLEJUIF

(Stade Louis Dolly, avenue Petites Bruyères)

Dimanche 11 Juin 2017

| | |
|----------|-----------------------------------|
| + 45 ans | BRY FC 13/ PUC 12 (2-0) |
| Anciens | ARRIGHI AS / CRETEIL UF (1-0) |
| CDM | LUSITANOS US / VILLEJUIF US (2-1) |

A SUCY EN BRIE

(Parc Omnisports – Route de la Queue en Brie)

Dimanche 11 Juin 2017

| Terrain N°1 | | Terrain N°3 | |
|-------------------|---------------------------------|-------------|--|
| Seniors Féminines | PUC / VGA ST MAUR FEM 2 (1-2) | U19 F | PARIS FC / PUC (8-2) |
| Seniors | CHOISY AS / CHARENTON CAP (3-0) | U16 F | ALFORTVILLE US / VGA ST MAUR FEM (1-2) |
| | | U19 VDM | GOBELINS FC / VILLEJUIF US (0-1) |

Procès-Verbaux

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 12/06/2017

Président : M. Antonio CARRETO

Présents : MM. Emile AMSELLEM, Marc VINCENTI

Absents excusés : Mme Lili FERREIRA – MM. Nicolas DENNIELOU (CDA) – Jean-Pierre MAGGI (CD)

COURRIERS DES CLUBS

KREMLIN-BICETRE CS – 520524

Après étude des nouvelles pièces transmises par le club du KREMLIN-BICETRE CS, *la commission dit que ce dernier ne figure plus sur la liste des clubs en infraction au statut de l'arbitrage.*

OLYMPIQUE CLUB D'IVRY – 550465

Courriel du club d'IVRY O. CLUB ne comprenant pas qu'il figure sur la liste des clubs en infraction au statut de l'arbitrage stipulant que M. CHERIFI Samir a une licence arbitre enregistrée le 12/07/2016.

Après étude du dossier, il s'avère que M. CHERIFI Samir a changé de club (CAMILIENNE SP, licence arbitre enregistrée le 15/09/2016) et validé par la commission régionale du statut de l'arbitrage du 14/02/2017.

M. CHERIFI Samir ne peut donc pas rentrer dans vos effectifs pour la saison 2016/2017.

CHARENTON CAP – 500012

Après étude des nouvelles pièces transmises par le club de CHARENTON CAP et notamment de deux arbitres n'officiant pas dans le district du Val de Marne, *la commission dit que ce dernier peut donc avoir 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » pour la saison 2017/2018.*

ARBITRES SUPPLEMENTAIRES - Article 45

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet "Mutation" dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions est arrêtée au 1er juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Les clubs doivent nous faire parvenir leur choix avant le 15/07/2017, à défaut, le ou les mutés supplémentaires seront affectés à l'équipe première Seniors DAM.

Nouvelle liste des clubs concernés :

2 Mutés supplémentaires:

Charenton CAP - 500012

PUC – 500025

1 Muté supplémentaire:

Fresnes AAS - 500494

Hay les Roses CA – 500716

Le Perreux FR – 540651

Nogent FC – 514388

Villeneuve Ablon US – 580485

Villiers ES - 500636

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES

Réunion du Mardi 13 Juin 2017

Présents : MM TURCK (CD), COUFFIN, LEFEUVRE, FETOUS, SAMBA

Excusés : MM. VALLEE, GARCINI

Les Membres de la Commission
vous souhaitent une bonne trêve estivale !!



SENIORS

18460943 - CO VINCENNES CO2 / CACHAN ASC CO2 DU 21/05/17 - Seniors – 1DA

Reprise du dossier.

Audition des personnes convoquées :

CO VINCENNES :

Monsieur CHEVIT Frédéric (Président)

Monsieur ANTONIO Thierry (éducateur fédéral)

CACHAN ASC :

Monsieur FAYE Moustapha (éducateur fédéral)

Lecture du rapport de Monsieur l'arbitre officiel concernant les faits qui ont l'objet de la réunion,

La Commission confirme que l'arbitre a fait une juste application du Règlement.

De ce fait, le résultat acquis sur le terrain est maintenu.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

Réunion du lundi 12 Juin 2017

Président : M. Emile AMSELLEM

Membres : MM. Bernard LAURENT, Georges GRESSIEN, Joël NOYON, Jean-Claude LEBERRE Maurice SAINT-ALBIN, Jean-Philippe GOURDOU, José LEVY Gérard GLAUDE Abdou MOUSTAMID

Assiste : M. Driss TAFININE,

Absents : MM. Serge LACAN, Jean Claude GIRARD Michel KUNTZMAN

Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre ami Serge LACAN.

COMMISSION RESTREINTE POUR TRAITER LES URGENCES ET LES COURRIERS RECUS

FINALE CHALLENGE J.MERCIER RESERVE AUX U12 LE 31/05/2017

La commission déclare FORFAIT le RC JOINVILLE qui n'a pas voulu jouer car 2 joueurs n'étaient pas qualifiés. La commission amende le RC JOINVILLE de 150€ pour FORFAIT à la finale du Challenge Joseph Mercier. Les 3 équipes restantes ont fait des rencontres sur le score de 0 à 0, elles ont été classées aux travers du résultat de la jonglerie :

| | | |
|-----------|----------------------|------------|
| Poules 1: | US CRETEIL LUSITANOS | 968 Points |
| 2: | PFC | 789 points |
| 3: | LUSITANOS ST MAUR US | 737 points |

CHALLENGE CLUB

Veillez trouver ci-dessous le récapitulatif du Challenge Club arrêté au 29/05/2017

CHALLENGE CLUB: RECAP GENERAL SAISON: 2016-2017

| Clubs | Points acquis | Total points perdus Réunion ECF | Total points perdus plateau U6/U7 | Total points perdus plateau U8/U9 | Total points perdus critérium U10/U11 | Total points perdus critérium U12/U13 | Total points perdus challenge HG/JM | Total points perdus challenge GB/EB | Total points nouvelles pratiques | Total points perdus coupe VDM Futsal | Solde |
|-----------------------|---------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|-------|
| ALFORTVILLE US | 60 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 | 48 |
| APAC CHAMPIGNY | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |
| ARCUEIL COM | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 | 2 | 50 |
| ASOMBA | 60 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 57 |
| ASPTT VILLECRESNES | 60 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 54 |
| AVENIR SPORTIF D'ORLY | 60 | 0 | 0 | 1 | 0 | 11 | 4 | 2 | 0 | 0 | 42 |
| BOISSY F.C. | 60 | 0 | 1 | 2 | 2 | 2 | 6 | 6 | 0 | 0 | 41 |
| BONNEUIL CSM | 60 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 51 |
| BRY F.C. | 60 | 1 | 0 | 3 | 0 | 2 | 0 | 4 | 0 | 0 | 50 |
| CACHAN ASC CO | 60 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 59 |
| CAMILLIENNE SP. 12EME | 60 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 8 | 2 | 0 | 0 | 48 |
| CAUDACIENNE ES | 60 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 59 |
| CFF PARIS | 60 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 55 |
| CHAMPIGNY F.C. 94 | 60 | 0 | 1 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 47 |
| CHANTIERS PARIS U.A. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 58 |

| | | | | | | | | | | | |
|------------------------------|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| CHARENTON C.A.P. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |
| CHEVILLY LA RUE ELAN | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 58 |
| CHOISY LE ROI A.S. | 60 | 0 | 0 | 3 | 0 | 4 | 2 | 2 | 0 | 0 | 49 |
| CRETEIL LUSITANOS US | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 58 |
| ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 58 |
| F. C. MANDRES PERIGNY | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 58 |
| FC ORLY | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |
| FONTENAY US | 60 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 53 |
| FRESNES A.A.S. | 60 | 1 | 1 | 3 | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 | 47 |
| GENTILLY ATHLETIC CLUB | 60 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 53 |
| GENTILLY U.S. | 60 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 58 |
| GOBELINS F.C. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 54 |
| HAY LES ROSES C.A. | 60 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 55 |
| IVRY FOOT US | 60 | 1 | 0 | 3 | 0 | 0 | 4 | 2 | 0 | 0 | 50 |
| JEUNES STADE ENT.S. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 58 |
| JOINVILLE R.C. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 58 |
| KREMLIN BICETRE C.S.A. | 60 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 57 |
| LE PERREUX ASF | 60 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 55 |
| LIMEIL BREVANNES A.J. | 60 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 57 |
| LUSITANOS ST MAUR U.S. | 60 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4 | 0 | 0 | 53 |
| MAISONS ALFORT F.C. | 60 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 57 |
| MAROLLES F.C. | 60 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 56 |
| MINIS & MAXIS | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |
| NOGENT S/MARNE F.C. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 56 |
| NOISEAU STE S. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |
| OLYMP. CLUB IVRY | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |
| OLYMPIQUE PARIS ESPOIR | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |
| ORMESSON U.S. | 60 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 58 |
| PARIS F.C. | 60 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 57 |
| PARIS UNIVERSITE CLUB | 60 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 51 |
| R.C. PARIS 10 | 60 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 48 |
| RUNGIS U.S. | 60 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 57 |
| SANTENY SL | 60 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 59 |
| ST MANDE FC | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 58 |
| ST MAUR F. FEM VGA | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |
| ST MAUR F. MASC. VGA | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 6 | 2 | 0 | 0 | 50 |
| SUCY F.C. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 56 |
| THIAIS F.C. | 60 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 55 |
| U. FOOTBALL CRETEIL | 60 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 57 |
| UJA MACCABI PARIS METROPOLE | 60 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 2 | 6 | 0 | 0 | 49 |
| ULTRA MARINE AS | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |
| VAL DE FONTENAY AS | 60 | 1 | 4 | 4 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 47 |
| VALENTON C.S. | 60 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 55 |
| VILLEJUIF U.S. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 4 | 0 | 0 | 48 |
| VILLENEUVE ABLON U.S. | 60 | 0 | 1 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 51 |
| VILLENEUVE ST GEORGES F.C. | 60 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 51 |
| VILLENEUVOIS F.C. CHEMINOTS | 60 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 | 50 |
| VILLIERS S/MARNE ENT.S. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 58 |
| VINCENNOIS C.O. | 60 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 6 | 0 | 2 | 47 |
| VITRY C.A. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 56 |
| VITRY E.S. | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 |

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 12/06/2017

Président : M. MAGGI

Présents : MM. DA PIEDADE - FOPPIANI - GONCALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 10 jours (5 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOI

Catégorie : ANCIENS

Club : ORMESSON US

Date : 17/06/2017

Adresse : Stade du Belvédère - 94490 Ormesson sur Marne

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du 17/06/2017.

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.

En effet, les challenges, tournois etc... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles (article 25.5 du RSG du District du 94).

La commission décide vu que la demande d'homologation du tournoi a eu lieu moins d'un mois avant la date d'infliger une amende de 39 €.

SENIORS

SENIORS – 1 DIV / B

KREMLIN BICETRE CS / RUNGIS US

Du 30/04/2017

Reprise du dossier.

La commission n'ayant toujours pas accès à la FMI suite à un éventuel incident et ne pouvant pas vérifier les informations inscrites sur cette dernière, **décide faute de pouvoir statuer sur les réserves de confirmer le résultat acquis sur le terrain.**

SENIORS – Excellence

CHEMINOTS VILLENEUVOIS

Hors la présence de M. FOPPIANI.

Dossier transmis par la commission de discipline.

La commission prend connaissance de la mise hors compétition et du déclassement de l'équipe U19 2D.B du club des **CHEMINOTS VILLENEUVOIS**.

Conformément à l'article 11.2 des RSG du District du Val de Marne qui stipule que si une équipe masculine obligatoire est mise hors compétition ou déclassée ou forfait général alors l'équipe Seniors 1 du club est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure la saison suivante.

En conséquence, le club de **CHEMINOTS VILLENEUVOIS** ne terminant pas la saison avec le nombre d'équipes obligatoires (manque une équipe U19) selon l'article 11 du RSG du District du Val de Marne,

Son équipe SENIORS du Dimanche Après-Midi évoluant en EXCELLENCE est classée immédiatement dernière de son groupe et sera rétrogradée en division inférieure lors de la saison 2017/2018.

Les points et les buts enregistrés (pour et contre) de l'équipe SENIORS Excellence acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

CDM / ANCIENS

Président : M. Paul Marie PIEROTTI,

Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, M. Gustave MARNE, M. Louis LEFEUVRE,
M. Arezki HAMZA.

COMMUNIQUE

CDM, ANCIENS, +45 ANS et +55 ANS

NORMES : SAISON 2017 / 2018

CRITERIUM + 55 ANS

RAPPEL DES NORMES

Les principaux critères définis, à ce jour, sont :

- Ce CRITERIUM se dispute suivant le Règlement Sportif du District du Val-de-Marne de Football.
- Réservé uniquement aux joueurs âgés de + 55 ans (le jour du match).
- Il n'y a pas de montée ni de descente et pas de classement.
- Suivant le nombre d'équipes inscrites, il y aura autant de groupes (8-10).
- Les rencontres auront lieu le **DIMANCHE MATIN à 10 H 00** ou un jour et horaire de la semaine à la convenance des 2 Clubs sous réserve de prévenir la Commission.

RAPPEL

Article 3 : Engagements

Conformément à l'Article 9 du R.S.G du District du Val-de-Marne.

Un club peut engager plusieurs équipes, suivant le nombre d'équipe. Il y a 2 groupes de 8 à 10 équipes.
La Commission se réserve le droit de retirer une équipe si le nombre de licenciés de + 55 ANS est insuffisant.

Article 6 : Dispositions particulières-Système de l'épreuve

- S'agissant d'un Critérium, il n'y a ni montée, ni classement, ni hiérarchie entre équipes d'un même groupe.
- Les rencontres se dérouleront sur un terrain homologué FOOT REDUIT.
- **7 ou 8** joueurs dont un gardien de but + 4 remplaçants sont autorisés à participer aux rencontres, **après accord entre les deux clubs. 12 peuvent être** inscrits sur la feuille de match avant le début de la rencontre.
- Les rencontres ont une durée de : 2 x 30 minutes.
- Les règles du jeu sont celles du football à effectif réduit sauf, qu'il n'y a pas de hors-jeu et rentrée en touche au pied ou à la main.
- L'arbitre central peut devenir joueur et inversement.
- Le nombre de joueurs mutés est illimité.
- **Le dégagement au pied du gardien (remise en jeu) se fait DU POINT DE PENAL.**

COMMUNIQUE
COUPE VDM

Finales des coupes CDM / ANCIENS / +45 ANS
de Dimanche 11 juin 2017 à VILLEJUIF

La Commission remercie le club de VILLEJUIF et son Président **M. RAPON Willy** ainsi que le Service des Sports de la Ville et son représentant pour la mise à disposition des installations du *Stade Louis DOLLY* à VILLEJUIF ainsi que les bénévoles du club pour l'accueil.

Les 3 Finales CDM / ANCIENS / +45 ans se sont déroulées dans une *ambiance conviviale*.

Public nombreux qui a donné un *football de qualité* joué dans un *esprit sportif* ponctué par le *respect mutuel* de chacun et *bien coaché* par l'encadrement des 6 équipes respectives.

MERCI aux bénévoles du District, arbitres, délégués, membres de la Commission CDM / ANCIENS pour la *disponibilité* et le *professionnalisme dégagé*.

COUPE « C D M »

FINALE

LUSITANOS US 2 - 1 VILLEJUIF US

COUPE « A N C I E N S »

FINALE

ARRIGHI AS 1 - 0 CRETEIL UF

COUPE « + 45 ANS »

FINALE

BRY FC 13 2 - 0 PUC 12

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 13 juin 2017

Président : M. Combal

Présents : MM. Rochette, Champion, Boussard, Lefevre, Girard

Le Tour du Val de Marne (sous le soleil)

1^{ère} étape Le Perreux / Marne le 01/06/17

Futsal : Bien organisé par B2M, le Sporting CP s'impose en finale par **3 à 2** face à Or club Asso après un match de bonne qualité et de bonne tenue.

2^{ème} étape Fontenay / Bois le 07/06/17

U15 Amitié : L'US Villejuif spécialiste des tirs au but s'impose face au RC Joinville dans un match équilibré **3 à 3 tab 2-3**.

U15 District : L'ASF Le Perreux a pris sa revanche du match de championnat et s'impose largement par **5 à 1** face à la VGA St Maur US.

U15 Val de Marne : Le RC Joinville plus réaliste gagne cette finale aux dépens du Paris FC par **1 à 0** après un match de très haut niveau.

[La Commission remercie la Ville de Fontenay/Bois et le club de l'US Fontenay pour le prêt de leurs installations et de leur accueil.](#)

3^{ème} étape Chevilly Larue le 10/06/17

U17 Amitié : Les Gobelins au bout du suspense gagne cette finale aux tirs au but après un résultat nul **3 à 3 tab 4-3** à la fin du temps réglementaire face à US Creteil Lusitanos.

U17 District : La Camillienne a pris sa revanche du championnat et gagne en fin de partie **4 à 1** contre l'US Fontenay.

U17 Val de Marne : Le CFF Paris n'a pas tremblé et s'impose facilement **5 à 0** devant l'US Villejuif

Seniors Amitié : Le CA Vitry pour ses 120 ans d'existence met dans sa corbeille cette coupe après prolongation et tirs au but **2 à 2 tab 2-4**. Bravo également au CO Vincennes qui s'est révélé un adversaire valeureux.

[Accueil et installations toujours parfaits.](#)

4^{ème} étape Villejuif le 11/06/17

+ 45 ans : FC Bry / PUC victoire de Bry **2 à 0**

Anciens : Arrighi AS / Creteil UF victoire d'AS Arrighi **1 à 0**.

CDM : Lusitanos US / Villejuif US victoire d'US Lusitanos **2 à 1**.

5^{ème} étape Sucy en Brie le 11/06/17

U16F : La VGA St Maur s'impose **2 à 1** face US Alforville dans un match très équilibré

U19F : Le Paris FC était trop fort et sa victoire **8 à 2** contre le P.U.C est très logique

Seniors F Val de Marne : La VGA St Maur Fem a pris sa revanche de l'an dernier contre le P.U.C et gagne **2 à 1** après un bon match équilibré malgré la chaleur.

U 19 Val de Marne : L'US Villejuif par **1 à 0** s'offre son 2^{ème} titre face au FC Gobelins

Seniors Val de Marne : Après avoir eu sa chance en début de match le CAP Charenton s'est finalement avoué vaincu et la hiérarchie a été finalement respectée. L'AS Choisy le Roi gagne cette belle finale engagée par **3 à 0**.

[Le FC Sucy nous a offert de belles installations et un très bon accueil.](#)

A noter les très bonnes prestations de tous les arbitres officiels

La Commission vous souhaite de bonnes vacances.



COMMISSION FEMININES

Réunion du Jeudi 8 Juin 2017 à 18h30

Présents : MME BASSI, CATELAN, CHOQUET, DELVAL, NYEMBMAL, POLICON, ROPARTZ - MM COMBAL, GAU, LAURENT, THOMAS

Excusés : M. REKAIBI, SEVESTE

Assiste : M. FAIVRE

REFORME COMPETITIONS FEMININES

2017/2018 : Gestion par les Districts de la dernière division du championnat Seniors Féminin à 11 (*9 équipes*) et du Foot à 7 Seniors (*4 équipes*) et modification de la dénomination des divisions (*R1F – R2F – R3F – D1F*).

2018/2019 : Gestion par les Districts des Critériums U16F et U19F à 7.Arbitrage, FMI (comité de direction)

Une réunion d'informations sera organisée en début de saison après connaissance des engagements.

EVENEMENTS

Semaine du football féminin du 13 au 20 mai 2017 : Bilan

Coupe U11F et U13F Futsal : PARIS FC vainqueur dans les deux catégories

Fillofoot régional du samedi 27 mai 2017 à Goussainville : Bilan

Festival Foot Pitch U13F : PARIS FC - 14ème de la finale nationale

Tournoi International U13F de Guerlédan du ven 9 au dim 11/06/2017 (MME. CATELAN, CHOQUET, et DELVAL)

Fête du sport les filles le 14 juin 2017 à 13h30 au Parc des sport de Choisy le Roi (carrefour Pompadour)

Module arbitrage les 22 et 23 juin 2017

26 inscrits en vue d'arbitrer les matchs des critères U11F, U13F et U16F

ORGANISATION DE LA COMMISSION

Bilan et proposition de nomination des sous-commissions pour la saison prochaine :

- **Evènement** (MFLB, semaine du football féminin, formation en club)
- **Matches** (D1F, critérium et coupes)
- **Fillofoot et rentrée du foot**
- **Sélection-Détection**, section sportive et centre de perfectionnement

DIVERS

Offre d'achat de tablettes pour utilisation sur les critères U11G - U11F, U13F et U16F

Prochaine réunion le **jeudi 14 septembre 2017** à 18h30

COMMISSION DU CALENDRIER

Réunion du 14 Juin 2017

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) :

SENIORS : EXCELLENCE – 1D – 2D – 3D & CDM : EXCELLENCE

U19 : EXCELLENCE & U17 : EXCELLENCE - 1D & U15 : EXCELLENCE – 1D

Les feuilles des rencontres concernées par la FMI ne seront pas éditées par le district du VDM.

INFORMATIONS GENERALES

-Feuilles de match vierges égarées, rencontres à rejouer... Vous devez éditer la (ou les) feuille(s) de match sur FOOTCLUBS :

PROCEDURE D'EDITION DE FEUILLES DE MATCHS

- Tout d'abord connectez-vous au logiciel FOOTCLUBS,
- Puis allez dans "**Compétitions**", Puis allez dans "**éditions et extractions**",
- Puis allez dans l'onglet "**rencontres**",
- Puis allez dans l'onglet "**feuille de match PDF**",
- Puis choisir type de poules et dates des matches,
- Puis **valider**.
- **Votre/vos feuille(s) de match(s) est/sont prête(s) !**

-La commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS 1D.B

VAL FONTENAY AS (2)

SENIORS 2D.B

TURQUOISE ASC

SENIORS 3D.B

TURQUOISE ASC (2)

SENIORS 4D

RC PARIS 10

CDM EXCELLENCE

SANTENY SL

CDM 1D.A

NOGENT FC

CDM 1D.B

PORTUGAISE CRETEIL

ANCIENS EXCELLENCE

JEUNES VIETNAMIENS FR

ANCIENS 1D.B

VAL FONTENAY AS

ANCIENS 2D.A

CHARENTON CAP
CAUDACIENNE SP

ANCIENS 2D.B

CHEMINOTS VILLENEUVOIS

ANCIENS 3D.A

PORTUGAISE CRETEIL

U19 2D.B

TURQUOISE ASC

U19 3D

CHEVILLY LARUE EL.
NOGENT FC (2)

U17 EXCELLENCE

BONNEUIL CSM

U17 2D.A

BOISSY FC

U17 3D.A

CHEVILLY LARUE EL.
LE PERREUX FR (3)
NOGENT FC (2)
CHANTIERS UA (2)
TURQUOISE ASC (déclassement)

U17 3D.B

VILLENEUVE ABLON US (2)

U15 3D.B

VILLENEUVE ABLON US (2)

U15 3D.C

CAUDACIENNE ES

U15 4D.A

ASOMBA
TURQUOISE ASC

U15 4D.C

CHEVILLY LARUE EL.

U15 4D.E

ULTRA MARINE AS

2^{ème} APPEL DE FEUILLE(S) MATCH(S) MANQUANTE(S)

CDM 1D.B

18510106 – MACCABI CRETEIL (6) / CHARENTON CAP du 28/05/2017

U15 EXCELLENCE

18452891 – FONTENAY US / CFF PARIS (3) du 27/05/2017

Match perdu par pénalité au club Recevant (article 44 des RSG du District)
Sans réponse aux deux appels de feuilles de matchs manquantes

SENIORS 4D

18934642 – BOISSY UJ / CRETEIL ES du 21/05/2017

U17 3D.B

18949351 – VILLENEUVE ABLON US (2) / ENT. JEUNES STADE du 21/05/2017

18949353 – VITRY ES (3) / THIAIS FC du 21/05/2017

U17 3D.C

18949264 – RUNGIS US (2) / RC PARIS 10 du 21/05/2017

U15 3D.A

18453245 – VITRY ES (2) / FONTENAY US (2) du 20/05/2017

MONTEES ET DESCENTES

Les montées et les descentes des différents championnats du District paraîtront lors du prochain journal numérique (22/06/2017).